



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

expulsions

Question écrite n° 56179

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur l'application de la circulaire du 26 octobre 2012 protégeant des expulsions locatives les personnes dont le relogement a été reconnu prioritaire et urgent par la mise en œuvre du droit au logement opposable. Elle demande si le Gouvernement peut apporter des précisions sur la mise en œuvre concrète et les instructions passées aux commissions de coordination.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56179

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4200

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)